



Opérations internationales

Les opérations mentionnées dans ce document ne représentent qu'une partie des produits et services destinés aux entreprises. Nos conseillers commerciaux du service Affaires Internationales sont à votre disposition pour vous renseigner sur les offres de service que nous vous proposons.

Virement Européen (SEPA)

(effectué dans l'Espace Economique Européen - E.E.E.)

Le SEPA permet d'harmoniser les transferts financiers entre les 31 états de la zone SEPA (27 états membres + Norvège, Islande, Lichtenstein, Suisse).

Les opérations SEPA nécessitent l'identification du bénéficiaire par le BIC (*Bank Identifier Code*) et l'IBAN (*International Bank Account Number*).

Opérations à destination de l'étranger

Virements émis

Virement EEE	4,20 €
Virement EEE transmis par EDI/WEB	0,23 €
Autres opérations hors EEE	0,155% avec mini 22,00 € et maxi 46,00 €
+ commission de change de	0,355% avec mini de 3,30 € et maxi 27,00 €

Règlements par effets

Effets libres	0,205% avec mini 37,00 € et maxi 70,00 €
+ commission de change de	0,355% avec mini 3,30 € et maxi 27,00 €
Effets documentaires	0,305% avec mini 57,00 € et maxi 100,00 €
+ commission de change de	0,355% avec mini 3,30 € et maxi 27,00 €

Crédits documentaires Import

Commission d'ouverture	0,25% avec mini de 110 €/trim*
Commission de dossier	83,00 €
Commission de contrôle et levée de documents	0,125% avec mini de 111,00 €

*Trimestre indivisible

Opérations en provenance de l'étranger

Virements SWIFT reçus

Virement EEE	GRATUIT
Autres opérations hors EEE	0,105% avec mini 13,10 € et maxi 30,00 €
+ commission de change de	0,355% avec mini 3,30 € et maxi 27,00 €

Règlements par effets

Effets crédités après encaissement	0,125% avec mini 16,50 € et maxi 40,00 €
+ commission de change de	0,355% avec mini 3,30 € et maxi 27,00 €
Effets documentaires	0,255% avec mini 35,00 € et maxi 70,00 €
+ commission de change de	0,355% avec mini 3,30 € et maxi 27,00 €

Crédits documentaires Export

Commission de notification	0,10% avec mini de 127,00 €
Commission de dossier	83,00 €
Commission de levée de documents	0,150% avec mini de 184,00 €

Opérations diverses

Garanties bancaires	NOUS CONSULTER
Couverture de change	NOUS CONSULTER
Soutien à l'implantation d'ouverture de compte à l'étranger	NOUS CONSULTER



Epargne

Opérations sur titres et bourse

Droits de garde titres		
Tarif annuel, prélevé sur la valeur du portefeuille au 31/12 de l'année précédente		
Droits fixes		23,75 € ⁽¹⁾
Droits proportionnels :		
→ valeurs Crédit Agricole		0,050% ⁽¹⁾
→ valeurs hors Crédit Agricole		0,233% ⁽¹⁾
→ valeurs étrangères		0,333% ⁽¹⁾
→ commission par ligne		3,08 € ⁽¹⁾
Montant global des droits de garde		
→ minimum		27,50 € ⁽¹⁾
→ maximum		323,33 € ⁽¹⁾

Frais de bourse - France (Actions - Obligations) (hors frais de marché)	
AGENCE EN LIGNE	1,550%
→ minimum	21,40 €
INTERNET (Invest Store Initial)	0,70%
→ minimum	8,50 €

Epargne salariale

PER (Plan Epargne Retraite) CONVERGENCE	
Plan d'Epargne Inter-entreprise (PEI)	NOUS CONSULTER
Plan d'Epargne Retraite Collectif	POUR LES TARIFS
Inter-entreprise (PERCOI)	ET LES CONDITIONS

Les + du Crédit Agricole

Votre Chargé d'Affaires peut réaliser, à votre demande, une étude personnalisée.

Placement de la trésorerie

Dépôts à terme	NOUS CONSULTER
OPCVM monétaires et obligations entreprises	NOUS CONSULTER
Certificats dépôt négociable	NOUS CONSULTER



Assurances

Prévoyance

Valeur Prévoyance Multi Partenaires (capital décès)	
Assurance Protection de Revenus Pro	NOUS CONSULTER
(arrêt de travail suite maladie, accident)	POUR LES TARIFS ET LES CONDITIONS
Accordance (complémentaire retraite)	
Assurance des Accidents de la Vie avec extension de garantie liée à l'activité professionnelle	
La souscription de certains produits et service est soumise à conditions et/ou à l'accord de la Caisse Régionale. N'hésitez pas à contacter votre Chargé d'Affaires qui vous apportera toutes les informations nécessaires.	

Assurances Santé Collective

Offre complémentaire Santé, Individuelle et Collective	
	NOUS CONSULTER POUR LES TARIFS ET LES CONDITIONS

Qualité pour les produits d'assurance et numéro d'immatriculation d'intermédiaire N° 07029669.



Résoudre un litige

Une relation de qualité et de proximité est une des priorités du Crédit Agricole Sud Méditerranée. Aussi, afin de mieux répondre à vos préoccupations, vous disposez des interlocuteurs ci-après :

Recours internes

- ▶ **Votre Agence** : votre réclamation doit être formulée auprès de votre conseiller ou de votre Directeur d'Agence.
- ▶ **Le service Qualité et Réclamations Clients** : si la réponse apportée à votre réclamation n'est pas satisfaisante, vous pouvez vous adresser :

Par courrier à notre service Qualité et Réclamations Clients	Par Internet (formulaire de saisie)
30 rue P. Bretonneau - BP39923 66832 Perpignan Cedex 9	www.ca-sudmed.fr/ResoudreUnLitige.html

Nous nous engageons à prendre en charge sous 48h votre réclamation et à vous apporter une réponse dans les meilleurs délais*

* Dans un délai maximum de 2 mois conformément à la recommandation ACP N°2011-R-05 Pour connaître la nouvelle réglementation issue de la Directive Services de Paiement 2, se reporter au paragraphe Résoudre un litige / recours internes des principales conditions tarifaires Professionnels.

Recours externes

- ▶ **La Médiation** : en dernier recours, si la réponse apportée par le service Qualité et Réclamations Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez saisir le Médiateur :

Par courrier à l'adresse suivante :	Par Internet
M. Le Médiateur du CA Sud Méditerranée BP 90061 - 66755 Saint Cyprien Cedex	www.lemediateur-ca-sudmed.fr

M. Le Médiateur de l'Assurance (litiges portant sur le contrat)

Par courrier à l'adresse suivante :	Par Internet
M. Le Médiateur de l'Assurance, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 9	www.mediation-assurance.org

Condition : tous les recours internes doivent être préalablement épuisés. Vous ne pourrez vous adresser au médiateur de l'assurance qu'après avoir sollicité le Service Clients de l'assureur concerné (plus d'information sur <https://ca-assurances.com/contact-o>)

M. Le Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers

Par courrier à l'adresse suivante :	Par Internet
17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02	www.amf-france.org

Plateforme européenne des litiges : ec.europa.eu/consumers/odr/

▶ L'action civile

SERVICES BANCAIRES DE BASE : les titulaires dont les comptes sont ouverts sur désignation de la Banque de France dans le cadre de l'article L312-1 du code monétaire et financier bénéficient gratuitement des services mentionnés à l'article D312-5 du code monétaire et financier.

⁽¹⁾ Soumis à la TVA au taux en vigueur



Internet
www.ca-sudmed.fr/entreprises
 Frais de connexion selon opérateur
Agence Entreprises 66
 04 68 68 83 10
 Numéro non surtaxé, prix d'un appel, accessible 6j/7
Agence Entreprises 09
 05 61 65 72 15
 Numéro non surtaxé, prix d'un appel, accessible 6j/7

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL SUD MÉDITERRANÉE WWW.CA-SUDMED.FR
 Edité par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée. Société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social situé au 30 rue Pierre Bretonneau - BP 39 923 - 66 832 PERPIGNAN cedex 9 - 776 179 335 RCS Perpignan. Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n°07 029 669. Imprimerie du Mas, Mas Guérido - Cabestany - 10/2018 - PSM2703 - © iStock - Conforme aux exigences environnementales - Document à caractère publicitaire. Ne pas jeter sur la voie publique.



Toute une banque pour vous

Vos tarifs au quotidien 2019

Principales conditions tarifaires

En vigueur au 1^{er} janvier 2019

Tarifs nets - Entreprises





Fonctionnement du compte

Frais de tenue de compte

Tenue de compte (forfait mensuel)	13,50 €
Commission de mouvement/mois	0,09%
<i>calculée sur les mouvements débiteurs du mois avec minimum de perception de 3,00 €/mois</i>	
Commission de plus fort découvert*/mois calculée sur le plus fort découvert mensuel	0,070%
<i>*Client détenteur d'une ouverture de crédit</i>	

Relevés de compte

PÉRIODICITÉ	RELEVÉ PAPIER/MOIS	E-RELEVÉ/PAR MOIS
Mensuel	GRATUIT	GRATUIT
Décadaire (forfait mensuel)	3,00 €	GRATUIT
Journalier (forfait mensuel)	15,00 €	GRATUIT

Frais de recherche de documents

Frais de recherche et photocopie	↪ recherche document <1 an 13,33 €⁽¹⁾	↪ recherche complexe de 25,00 € à 83,33 €⁽¹⁾
Attestation	↪ simple 14,83 €⁽¹⁾	↪ complexe 29,92 €⁽¹⁾
Renseignements communiqués aux commissaires aux comptes	130,83 €⁽¹⁾	

Remise et comptage des espèces

Versement espèces hors automate	7,00 €
Frais de réparation sur automate détérioré	2 000,00 €



Services à distance

Abonnement et frais d'utilisation des services de Banque à Distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) *Tarifs hors coût du fournisseur d'accès à Internet.*

Internet : www.ca-sudmed.fr

"VISION" : la consultation de vos comptes par Internet	GRATUIT
• "ACTION PRO" : la gestion de vos comptes par Internet + virements externes	24,00 € / AN
«Pro Action Bourse»/mois*	10,50 €

**Tarifs préférentiels : 50% de réduction sur les ordres de bourse (avec un minimum de 8,50 € hors frais de marché) et les virements interbancaires à 0,30 €. Hors frais de connexion selon opérateur.*

Mobile : ca-mobile.com

Hors frais de connexion selon opérateur

Déblocage de la réserve de trésorerie, virement à distance, encours cartes à débits différés, détail des écritures du compte… **GRATUIT**



Echanges de données informatisées (EDI)

Télétransmission EDI

EDI INTERNET	
EDI WEB (<i>abonnement mensuel</i>)	22,50 €
Signature des opérations	
Ma signature EDI (smartphone)	NOUS CONSULTER
Signature Performance (logiciel)	NOUS CONSULTER

EDI/EBICS	
Abonnement mensuel EBICS suivant configuration	de 28,50 € à 56,00 €
Coût opérations EDI	
Prélèvement	0,33 €
LCR	0,43 €
Virement externe	0,23 €

Les opérations courantes

Moyens de paiement

Chèques	
Frais d'émission d'un chèque de banque	14,20 €
Chéquier talon à gauche	5,70 €
Confection de lettres chèque	NOUS CONSULTER

Virements SEPA (Single Euro Payments Area)	
Frais de mise en place d'un virement permanent	GRATUIT

Frais par virement occasionnel SEPA	
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) vers un compte de votre Caisse régionale	GRATUIT
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) vers un compte hors de votre Caisse régionale	4,20 €

Frais par virement permanent SEPA	
Emission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent) vers un compte de votre Caisse régionale	GRATUIT
Emission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent) vers un compte hors de votre Caisse régionale	1,50 €
Virement interbancaire SEPA via Internet	0,30 €
Virement spécifique orienté trésorerie	17,20 €

Virement SEPA Mail e-facture (débiteur)	GRATUIT
Prélèvements SEPA	

Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	GRATUIT
Blocage de prélèvement	GRATUIT
Attribution ICS (Identifiant Créancier SEPA)	31,50 €
Autorisation de débit SDD B to B*	10,50 €
Emission d'un prélèvement SDD B to B*	0,33 €
Frais par prélèvement rejeté pour autre motif que défaut de provision**	20,00 €
Opposition prélèvement	GRATUIT

**SDD : Sepa Direct Debit/B to B : Business to Business (prélèvement inter-entreprises)*

***Frais intégrant la commission d'intervention*

Effet et LCR (Lettre de Change Relevé)	
Encaissement LCR papier (+ commission de 5,70 € par traite papier)	5,70 €
Modification, réclamation	17,80 €
Notification Dailly	22,10 €

Incidents de fonctionnement

Commission d'intervention	
Tarif à l'opération	8,60 €
<i>Frais limités à 3 commissions d'intervention par jour (commission intégrée dans le forfait de rejet d'un moyen de paiement, si rejet de l'opération).</i>	

L.C.R.	
Impayée	17,80 €
Rejet de LCR pour défaut de provision	26,10 €

Virements	
Frais par virement occasionnel incomplet	7,60 €

Avis de prélèvements	
Frais rejet de prélèvement pour défaut de provision*	20,00 €

En cas de second rejet de la même opération, le client

pourra demander le remboursement des frais prélevés.

Avis de prélèvement retourné impayé	16,80 €
Opposition prélèvement	GRATUIT

**Frais intégrant la commission d'intervention et la notification*

Chèques	
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (MURCEF) (<i>facturation due si chèque non rejeté</i>)	14,40 €
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision < ou = 50 €*	30,00 €
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision >50 €*	50,00 €

Ces forfaits comprennent les frais de lettre d'injonction, la lettre d'information préalable,les frais de dossier, les frais de blocage provision, les frais de certificat de non-paiement et la commission d'intervention (frais non prélevés en cas de nouveau rejet du même chèque dans les 30 jours).

Chèques émis en infraction d'interdiction bancaire*	37,00 €
<i>*Frais limités à la présentation de 6 chèques par jour.</i>	
Oppositions (par le porteur en cas de perte ou de vol)	
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	GRATUIT
Frais d'opposition chèque(s) ou chéquier par l'émetteur	23,60 €
Divers	
Frais par Avis à Tiers Détenteur (ATD) / Frais par opposition administrative	10% MAXIMUM DU MONTANT D'U AU TRÉSOR PUBLIC*

**Dans la limite d'un plafond fixé par décret (Décret d'application de l'article L.262 alinéa 5 du livre des procédures fiscales en vigueur au 1^{er} janvier 2019)*



Dates de valeur

Retrait et versement d'espèces	J
Remise de chèque	J + 1
Paiement de chèques	J
Prélèvement	J
Paiement d'effet	J-1
Remise LCR (effet papier) dans les délais*	E+2
<i>*Remise 10 jours avant l'échéance</i>	
Virement émis (interne ou externe)	J
Virement reçu	J
E = date de l'échéance portée sur l'effet	
J = jour de passation de l'opération en compte "jour ouvré"	



Les cartes bancaires et services monétiques

Cartes bancaires à usage professionnel

Cotisations carte	
Carte internationale Mastercard Business Card	
↪ carte à débit immédiat* 52,00 €	↪ carte à débit différé* 55,00 €
Carte internationale Mastercard Business Executive*	124,00 €
<i>*Choix d'option possible : avec ou sans retrait</i>	

Services monétiques

Terminal de paiement électronique (TPE)	
(installation, assistance, fournitures, maintenance et télécommunications comprises)	

Tarif mensuel de base	
TPE Fixe	18,00 €⁽¹⁾
TPE portable radio	25,00 €⁽¹⁾
TPE GPRS (General Pocket Radio Service)	36,00 €⁽¹⁾
ELC (Editeur Lecteur de Chèques)	18,00 €⁽¹⁾
↪ options complémentaires NOUS CONSULTER	

Paiement sécurisé sur internet : E-Transactions	
Loyers mensuels	13,00 € à 20,00 €
↪ options possibles NOUS CONSULTER	



Découvert et Crédit

Financement du cycle d'exploitation

Taux des intérêts non convenus : taux maximum autorisé publié au journal officiel pour les découverts en compte aux commerçants, artisans, entrepreneurs individuels et personnes morales avec ou sans activité professionnelle commerciale ou non. Soit un taux annuel de 13,85 % au 1^{er} juillet 2018.

Découvert autorisé	
Commission d'engagement	1,00%
↪ minimum	67,00 €

Calculée sur le plafond de l'ouverture de crédit

Crédit Court terme	
Frais de dossier	0,50%
↪ minimum	250,00 €

Escompte	
Frais de dossier	83,00 €
Commission d'engagement	0,15%
↪ minimum	53,00 €

Dailly	
Frais de dossier	83,00 €
Commission d'engagement	0,15%
↪ minimum	53,00 €

Commission de remise par bordereau	8,50 €
Commission de notification par créance	22,10 €

Affacturage (<i>Crédit Agricole Factoring</i>)	NOUS CONSULTER
--	-----------------------

Crédit d'investissement

Les prêts de trésorerie > à 24 mois	
Prêts à moyen terme	
Frais de dossier	1%
↪ minimum	500,00 €

Crédit-bail mobilier et immobilier	NOUS CONSULTER
------------------------------------	-----------------------

Engagements par signature	
Caution bancaire	↪ minimum 85,55 €
Garantie financière	↪ minimum 85,55 €
+ commission variable selon l'objet	

Autres opérations liées au crédit

Frais d'études (à valoir sur les frais de dossier)	250,00 €
Aménagements de prêts	

Simple (<i>changement périodicité échéance, modification compte prélevé…</i>)	45,50 €
Complexe (<i>report non contractuel, aménagement de durée…</i>)	258,00 €

Réaménagements de prêts	
Frais de dossier*	300,00 €

**Une indemnité conventionnelle de réaménagement pourra, en sus, être demandée pour dédommager la Caisse régionale du préjudice financier subi du fait de l'acceptation de la baisse du taux initial du crédit.*

Information des cautions	
<i>Quel que soit le nombre des prêts cautionnés - Obligation légale.</i>	18,80 €
Réexamens de ligne(s) de Trésorerie	
Réexamen annuel	0,50% du montant de la ligne
↪ minimum 152,00 €	↪ maximum 507,50 €